

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 13 AOUT 1880.

---

Crédits supplémentaires et crédits spéciaux au Ministère de l'Instruction Publique (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. OLIN.

---

MESSIEURS,

Le Gouvernement propose d'allouer au Département de l'Instruction Publique des crédits supplémentaires et des crédits spéciaux montant les premiers à 1,477,100 francs et les seconds à 486,400 francs.

La commission s'est ralliée, à l'unanimité, à ces propositions, pour les raisons énoncées dans l'exposé des motifs, mais avec les modifications suivantes :

Elle a réservé la somme de 9,500 francs, inscrite au n° 3 de l'article 1<sup>er</sup>, pour l'hygiène scolaire.

Elle a réservé également la somme de 113,600 francs destinée à couvrir des dépenses relatives au matériel des universités de l'Etat.

La commission n'est pas suffisamment éclairée sur l'opportunité de ces diverses dépenses et elle a besoin d'explications qu'elle se propose de demander au Gouvernement.

Elle demeure saisie de ces deux points, sur lesquels elle statuera ultérieurement.

Par contre, la commission a adopté un amendement qui ouvre un crédit de 7,500 francs pour le dernier trimestre de l'année 1880, à l'effet d'organiser, dans les sections professionnelles des athénées, des cours complémentaires destinés à préparer spécialement les élèves à l'Institut supé-

---

(1) Projet de loi, n° 19.

(2) La commission était composée de MM. GUILLERY, président ; COUVREUR, GOBLET D'ALVIELLA, MALLAR, OLIN, D'ANDRIMONT et LIPPENS.

rieur de commerce d'Anvers et à distribuer des encouragements aux jeunes gens qui suivront ces cours. Ce crédit figurera au n° 11 de l'article 1<sup>er</sup>.

Il est inspiré par le désir légitime de mettre les élèves des athénées en état de se présenter aux examens d'entrée de l'école d'Anvers : les deux programmes ne sont pas jusqu'ici en harmonie.

Le montant des crédits, dont dès à présent la commission propose l'allocation, est donc de 1,475,100 francs, pour crédits supplémentaires et de 372,800 francs, pour crédits spéciaux.

*Le Rapporteur,*

X. OLIN.

*Le Président,*

JULES GUILLERY.

